

Entre jardins d'enfants et offre ordinaire : l'accueil de la petite enfance face au défi de l'accessibilité et de la mixité

Les jardins d'enfants constituent des espaces essentiels de socialisation pour de nombreuses familles. Depuis une dizaine d'années, ces structures sont toutefois confrontées à des enjeux croissants, liés aux évolutions sociétales et à l'accueil d'un public de plus en plus fragilisé. Les situations observées à Lausanne et à Genève illustrent ces transformations et interrogent l'équilibre entre missions socioéducatives, ressources disponibles et mixité des publics accueillis.

Le 11 décembre 2025, une rencontre en ligne organisée par Pro Enfance a réuni plus de 30 personnes issues de cinq cantons romands. Elle visait à questionner l'accessibilité des lieux d'accueil de la petite enfance et à identifier les défis spécifiques rencontrés par les jardins d'enfants. Les échanges se sont articulés autour d'une question centrale : faut-il renforcer les taux d'encadrement pour mieux répondre à la diversité des besoins des enfants, ou élargir l'accès à des structures à horaires élargis¹ afin de favoriser la mixité et d'éviter le regroupement de situations de vulnérabilité ? Le regard croisé porté sur les réalités lausannoises et genevoises a mis en évidence les tensions existantes entre missions socioéducatives, critères d'admission et moyens à disposition, tout en faisant émerger des pistes d'évolution².

Le contexte des jardins d'enfants lausannois

La Ville de Lausanne compte 18 jardins d'enfants, dont huit municipalisés et dix gérés par des associations. Historiquement, leur mission de socialisation s'inscrivait dans une logique de proximité, portée par des associations de quartier. Afin d'assurer leur pérennité financière, certaines structures se sont progressivement rapprochées de la Ville. Ce modèle a fonctionné pendant une dizaine d'années, reposant sur un fort engagement associatif. La période post-COVID en particulier a fragilisé ce modèle : affaiblissement des comités, baisse de l'implication parentale, réduction des activités et augmentation de la charge organisationnelle. Entre 2021 et 2023, près de huit jardins d'enfants ont ainsi été repris en urgence par la Ville afin d'éviter leur fermeture.

À l'issue de cette période, des démarches ont été engagées pour mieux comprendre et structurer le secteur. C'est dans ce cadre qu'un état des lieux des jardins d'enfants a été réalisé en 2025. Celui-ci met en évidence un nombre moyen de 13,4 places par structure, légèrement inférieur au nombre de places autorisées (14,4 en moyenne). Huit places d'urgence sont recensées, mais restent peu sollicitées, l'occupation incomplète des places autorisées permettant généralement d'absorber ponctuellement une augmentation des accueils sans recourir formellement à ce dispositif.

Les jardins d'enfants sont ouverts en moyenne trois heures par demi-journée, pour environ 6,17 demi-journées par semaine. Ils fonctionnent généralement 40,4 semaines par an, et sont fermées 12,2 semaines par an. Un établissement présente toutefois des valeurs atypiques, influençant la moyenne globale. Les huit jardins municipalisés ont accès à la liste d'attente centralisée de la Ville.

Cinq structures mentionnent la présence de bénévoles, principalement au sein des comités. Une seule indique encore une participation directe des parents d'une demi-journée d'accueil aux côtés des professionnel·les, une pratique auparavant plus répandue.

¹ Il s'agit d'offres qui couvrent l'ensemble de la journée, c'est-à-dire de 7h00 à 18h00 environ, contrairement aux offres à temps restreint telles que les jardins d'enfants qui couvrent généralement des demi-journées.

² Monsieur Bertrand Martinelli - chef du Service de la petite enfance de la Ville de Lausanne - et Madame Morgane Dupuis - chargée de projet pour l'encouragement précoce et le soutien à la parentalité à la Ville de Lausanne-, ainsi que Mesdames Frédérique Bouchet - cheffe du Service de la petite enfance de la Ville de Genève- et Gaëlle Grauser - adjointe de direction à l'espace de vie enfantine du secteur université - ont été invités à partager leur expertise.

Les motifs de recours aux jardins d'enfants concernent principalement la socialisation, l'apprentissage du français, la préparation à la scolarité et le besoin de lieux de rencontre. Ces structures offrent également un soutien indirect aux parents, en leur permettant de disposer de temps de répit ou de participer à des activités, notamment des cours de français. Le profil des familles révèle une forte proportion d'enfants issus de la migration : dans 16 établissements, environ 80 % des enfants sont allophones.

Onze structures bénéficient de mesures de soutien cantonal pour l'accompagnement des enfants à besoins particuliers. Pour les structures associatives, ces dispositifs restent parfois peu lisibles, et certaines y renoncent en raison de la charge administrative perçue et privilégient des solutions alternatives.

Les profils du personnel varient du niveau HES à auxiliaire, les profils tertiaires (HES et ES) se retrouvant principalement dans les structures municipalisées. Dans ces dernières, la direction bénéficie d'un appui administratif et RH, tandis que, dans les structures associatives, ces responsabilités reposent généralement sur la directrice, avec des moyens financiers et matériels plus limités, bien que les fonctions assumées soient comparables.

À l'issue de cet état des lieux, plusieurs recommandations ont été formulées afin de renforcer l'accessibilité, la qualité et la pérennité des jardins d'enfants. D'une part, il s'avère que la municipalisation des structures s'est accompagnée d'une complexification des démarches administratives et d'une augmentation des tarifs. Ces évolutions ont fragilisé l'accès aux prestations, en particulier pour les familles les plus éloignées de l'écrit et des services administratifs, et appellent à une simplification des procédures ainsi qu'à une révision des conditions tarifaires. D'autre part, une adaptation des horaires d'ouverture apparaît nécessaire pour mieux répondre aux besoins actuels des familles, notamment celles engagées dans des cours de langue ou des dispositifs d'intégration. Une attention particulière est également attendue concernant les périodes de fermeture durant les vacances scolaires, de nombreuses familles – souvent allophones ou issues de la migration – restant à Lausanne et exprimant un besoin de continuité d'accueil.

Par ailleurs, le renforcement du soutien financier aux jardins associatifs constitue un enjeu majeur. Une rémunération plus équitable des postes de direction permettrait de réduire le recours au bénévolat et d'offrir des conditions favorables à l'exercice des missions socioéducatives.

Enfin, la visibilité et la reconnaissance des jardins d'enfants au sein des politiques et services de la petite enfance doivent être renforcées, afin de garantir leur pleine intégration dans le dispositif. Le développement d'espaces d'échange entre jardins est également recommandé pour favoriser le partage de pratiques et la reconnaissance des réalités professionnelles. L'élaboration de lignes directrices officielles relatives à la gestion et au fonctionnement des jardins d'enfants permettrait, en outre, d'harmoniser les pratiques, de clarifier les rôles et d'assurer une équité de traitement entre les différentes structures.

Le contexte des jardins d'enfants genevois

À Genève, les différences entre jardins d'enfants municipalisés ou associatifs sont peu marquées, le cadre de fonctionnement étant globalement homogène. Ces structures proposent un accueil régulier à la demi-journée, généralement de quatre heures le matin et de quatre heures l'après-midi, sans harmonisation des horaires entre établissements. Leur mission première est la socialisation des enfants, accueillis dès 18 mois jusqu'à l'entrée à l'école. Les jardins d'enfants sont le plus souvent fermés durant les vacances scolaires et la fréquentation varie de deux à cinq demi-journées par semaine, en fonction des places disponibles.

Le secteur traverse actuellement une phase de transformation marquée par une baisse de la demande. La part des places offertes par la Ville de Genève en jardins d'enfants est passée de 12,5 % en 2013 à 11,7 % en 2023, avec des projections à la baisse à l'horizon 2029. Les horaires restreints, l'absence d'accueil à midi et les fermetures durant les vacances scolaires réduisent leur attractivité dans un contexte où les besoins des familles ont fortement évolué, en particulier pour celles dont les parents exercent une activité professionnelle à plein temps. C'est pour cette raison que la Ville de Genève ne construit plus de nouvelles structures d'accueil à prestations restreintes.

Les jardins d'enfants sont ouverts aux familles qui ne remplissent pas les critères pour avoir droit à une place en crèche. Il s'agit donc souvent de familles sans emploi, ce qui limite la mixité sociale. Les parents privilégient les structures à prestations élargies, telles que les crèches, et considèrent souvent le jardin d'enfants comme une solution transitoire, dans l'attente d'une place plus adaptée. Cette dynamique entraîne des départs fréquents d'enfants dès qu'une alternative se présente et complexifie le travail des directions d'institution qui font face à un turnover plus important des familles que pour les crèches.

Parallèlement, les jardins d'enfants accueillent un nombre croissant d'enfants à besoins éducatifs particuliers, avec de fortes variations selon les quartiers et les périodes. La principale réponse cantonale repose sur l'octroi d'heures de soutien, assurées par un·e assistant·e socioéducatif·ve (ASE) ou un·e auxiliaire intégré·e au groupe. Le volume d'heures de soutien par place est généralement plus élevé que dans les crèches, les enfants concernés cumulant fréquemment plusieurs facteurs de vulnérabilité, liés à la langue, à la migration, au logement ou à la santé. Des mesures complémentaires ont été introduites, notamment des heures supplémentaires de soutien partiellement financées par le canton, sans toutefois permettre une stabilisation durable de la situation.

Face à l'augmentation des besoins d'accompagnement renforcé et à l'intérêt limité des familles pour les structures à prestations restreintes, plusieurs mesures concrètes ont été adoptées depuis 2022. Le renforcement du personnel constitue un axe prioritaire : les adjointes de direction sont progressivement libérées du terrain avec un remplacement approprié, et des quotas d'heures complémentaires permettent d'améliorer la prise en charge des enfants. À moyen terme, le développement d'équipes interdisciplinaires est envisagé, sous réserve des contraintes budgétaires. Par ailleurs, un catalogue de formation continue dédié à l'accueil des enfants à besoins éducatifs particuliers a été diffusé auprès des équipes éducatives.

Les travaux se poursuivent en vue d'harmoniser les prestations, d'améliorer la communication, de constituer des pools de personnes-ressources et de développer des pôles interdisciplinaires associant des professionnel·les spécialisé·es. La création d'une antenne sociale au sein du BIPE (Bureau d'information petite enfance) et le renforcement des espaces de réflexion collective entre directions de jardins d'enfants figurent également parmi les priorités. En parallèle, le principe de compensation des places hors critères, si des jardins d'enfants devaient être transformés en crèches, sera appliqué pour les familles n'ayant pas accès à l'offre ordinaire, afin de renforcer la mixité sociale et d'éviter la concentration de situations de vulnérabilité dans un nombre restreint de structures.

Malgré ces avancées, les directions et les équipes font état d'une intensification des situations complexes avec les familles, notamment liées à la compréhension du cadre institutionnel. Cette évolution accroît les risques d'épuisement professionnel et génère un sentiment de perte de sens, certaines activités pédagogiques devant être abandonnées faute de ressources. Si les positions institutionnelles divergent — maintien des structures, réduction du nombre de places ou transformation de l'offre — un consensus se dégage néanmoins sur l'urgence d'agir afin de préserver la qualité de l'accueil. Dans ce contexte, certains jardins d'enfants pourraient, sur une base volontaire,

évoluer vers d'autres formes d'accueil, telles que des structures à prestations élargies, des espaces enfants-parents ou des haltes-jeux.

Le jardin d'enfants Le Cheval Blanc : un révélateur des tensions actuelles

L'exemple du jardin d'enfants Le Cheval Blanc permet d'illustrer concrètement, à l'échelle d'une structure, plusieurs dynamiques mises en évidence dans le contexte genevois : l'évolution des besoins des familles, la concentration de situations de vulnérabilité, ainsi que les limites du cadre organisationnel actuel face à l'intensification des missions socioéducatives.

Situé dans le quartier multiculturel des Acacias, le jardin d'enfants Le Cheval Blanc illustre de manière emblématique les évolutions et tensions que traversent aujourd'hui les jardins d'enfants genevois. Subventionnée par la Ville et l'Université de Genève, la structure accueille 22 enfants par demi-journée, issus de 18 nationalités. Dès 2012, ses horaires ont été élargis afin de répondre aux besoins de familles exerçant une activité professionnelle à temps partiel, marquant déjà une première adaptation aux transformations sociales.

Si, il y a une vingtaine d'années, le mandat principal des jardins d'enfants relevait essentiellement de la socialisation d'enfants dont les parents — majoritairement les mères — n'étaient pas actifs professionnellement, les besoins ont profondément évolué. Dans un contexte de forte diversité linguistique et culturelle, le jardin d'enfants joue désormais un rôle central dans l'apprentissage du français, l'acquisition des règles sociales et la prévention précoce des difficultés.

La structure est ouverte tous les jours de 8h à 12h30 et de 13h30 à 18h, à l'exception du mercredi après-midi. Chaque demi-journée, l'équipe éducative se compose de deux éducatrices de l'enfance (EDE), de deux ASE ou auxiliaires, d'une EDE de soutien ainsi que d'une psychomotricienne un après-midi par semaine. Près d'un tiers des enfants accueillis présentent des besoins éducatifs particuliers, auxquels s'ajoutent des situations encore non diagnostiquées.

Cette configuration met en évidence les limites du modèle actuel : la taille des groupes rend difficile un accompagnement de qualité pour l'ensemble des enfants. La nécessité de scinder ponctuellement les groupes afin de répondre aux besoins spécifiques réduit les ressources disponibles pour les autres enfants, notamment ceux dont la fréquentation vise prioritairement l'apprentissage du français et la socialisation. Le jardin d'enfants se trouve ainsi confronté à une tension structurelle entre inclusion, équité des chances et conditions concrètes d'accueil.

Les pistes envisagées portent sur la réduction de la taille des groupes à 16 enfants par demi-journée, tout en maintenant le niveau actuel de personnel, afin de garantir un accompagnement de qualité pour tous. L'exemple du Cheval Blanc met également en lumière la valeur ajoutée des collaborations étroites avec des partenaires spécialisés (psychologues, psychomotricité, services éducatifs), permettant des interventions précoces et ciblées. À ce titre, un partenariat renforcé entre la Ville et l'État de Genève pourrait reconnaître les jardins d'enfants comme des lieux « spécialisés dans l'ordinaire », jouant un rôle clé à l'interface entre accueil universel, prévention et inclusion. Le renforcement des liens avec les partenaires externes — guidance infantile, service éducatif itinérant, logopédie — apparaît enfin comme un levier essentiel pour consolider l'accompagnement des enfants à besoins éducatifs particuliers.

Un paradigme à repenser

Aujourd'hui, les jardins d'enfants sont confrontés à des défis majeurs liés aux transformations sociales, démographiques et économiques des vingt dernières années : accueillir une diversité croissante de publics, souvent fragilisés, tout en garantissant une qualité d'accompagnement plaçant l'intérêt et le bien-être des enfants au cœur de l'organisation. Les constats lausannois et genevois illustrent clairement ce changement de paradigme. Ils mettent en évidence les limites d'une approche de l'accueil de l'enfance centrée principalement sur la conciliation entre vie privée et vie professionnelle.

Réduire l'offre d'accueil à un simple outil d'organisation du temps de travail conduit à invisibiliser sa fonction socioéducative essentielle : éveil au monde, socialisation, apprentissage de la langue, construction de repères collectifs, soutien à la parentalité et détection précoce des besoins éducatifs particuliers. Une vision cohérente de l'offre doit dès lors articuler les différentes modalités d'accueil afin de répondre simultanément aux besoins de continuité, de diversité et de qualité, tout en garantissant des conditions favorables au développement des enfants.

Préserver la mixité sociale et garantir l'accessibilité impliquent de repenser la coordination des offres : harmonisation des critères d'accès, adaptation des horaires, simplification des démarches administratives, révision des conditions tarifaires et renforcement des soutiens accordés aux équipes. La mixité ne se décrète pas ; elle se construit par des politiques d'accès inclusives et par des ressources suffisantes permettant d'accompagner la diversité des situations, afin que chaque enfant puisse bénéficier d'un accueil de qualité.

La situation actuelle appelle ainsi à un véritable changement de paradigme : reconnaître l'accueil de l'enfance comme un pilier à part entière des politiques publiques de l'enfance en Suisse, et développer un système cohérent d'accueil de 0 à 12 ans, fondé sur la complémentarité des offres et résolument centré sur le bien-être et les besoins des enfants.

Pro Enfance et ses rencontres en ligne

Créée en 2014, la plateforme Pro Enfance réunit une diversité d'acteurs romands de l'accueil de l'enfance : organisations professionnelles, collectivités publiques, institutions de formation, structures d'accueil, etc. Depuis sa fondation, l'association met en lumière les défis liés à l'accueil de l'enfance en dressant des états des lieux ; elle fait connaître les enjeux et les métiers de l'enfance et contribue à une vision commune du champ ; elle porte la voix de la Suisse romande sur le plan national.

Forte des compétences et expertises réunies dans son réseau, Pro Enfance s'engage, de façon complémentaire, à proposer des services d'appui aux acteurs locaux, sous forme de conseil, d'accompagnement de projets, de mise en réseau et d'échanges d'expériences. Dans cette perspective, les « Rencontres en ligne Pro Enfance » proposent des partages de pratiques et des éclairages concrets pour développer l'accueil de la petite enfance et l'accueil parascolaire, collectif et familial, à l'échelle locale. Elles sont destinées principalement aux communes, villes et organismes régionaux, et sont également ouvertes aux directions de structure intéressées. Il est possible de proposer des thématiques par courriel à info@proenfance.ch.